

Service instructeur
Langue et Culture Régionales

N° 8^e/87-06

Service consulté

PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
SUBVENTION AUX COMMUNES POUR LA
CONSTITUTION DE BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES
POUR LES CLASSES BILINGUES
(troisième liste 2006)

Résumé : *Afin de favoriser l'apprentissage de la lecture en langue allemande, le Conseil Général a mis en place en 1996 une subvention incitative à la constitution de bibliothèques en langue régionale dans les sites bilingues publics. Il est proposé d'attribuer au Syndicat scolaire du Soultzbach pour l'école de Mortzwiller une subvention pour un montant de 500 €.*

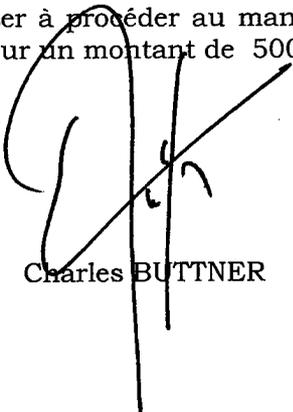
Notre assemblée, dans sa séance du 25 octobre 1996, a décidé d'accorder une subvention de 50 % pour la constitution de bibliothèques en langue allemande dans les classes bilingues publiques selon les limites ci-après (actualisées le 3 mai 2002) :

- par classe du cycle 1 (PS/MS) à 500 € ;
- par classe du cycle 2 (GS/CP/CE1) à 700 € ;
- par classe du cycle 3 (CE2/CM1/CM2) à 1 000 €.

La liste en annexe relève les dernières demandes qui m'ont été adressées. Par analogie avec nos règles applicables pour les opérations d'investissement, le mandatement interviendra à réception d'une copie de la facture, dans la limite de 50 % des achats effectifs et du montant subventionnable.

Les subventions seront imputées sur le chapitre 65 nature 65734 (enveloppe 20307), fonction 28.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à procéder au mandatement de la subvention pour le Syndicat Scolaire du Soultzbach pour un montant de 500 €.


Charles BUTTNER

Mission Langue et Culture Régionales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 NOVEMBRE
2006

**Actions LCR
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
LCR04457	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH Subvention de Fonctionnement - Année 2006	500,00
Total		500,00